BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5493

972 – MARTINIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

Ventes et cessions

477 584 742 RCS Fort de France.
ATHENA IMMOBILIER.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 400000.00 EUR.
Adresse : C/O Joseph Cottrell, Zone Industrielle de la Jambette, 97232 Le Lamentin.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ATHENA IMMOBILIER Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : c/o Joseph Cottrell, Zone industrielle de la Jambette 97232 Le Lamentin Capital : 400 000 EUR Numéro unique d'identification : 477 584 742 Lieu d'immatriculation : Fort-de-France Société absorbée : EOLE XVI • Forme : Société à responsabilité limitée • Adresse du siège : c/o Joseph Cottrell, Zone industrielle de la Jambette 97232 Le Lamentin Capital : 100 000 EUR Numéro unique d'identification : 891 320 160 Lieu d'immatriculation : Fort-de-France Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 122 488 EUR - passif de 67 800 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Athéna Immobilier, société mère, détenant 100% du capital social et des droits de vote de la société absorbée, depuis le dépôt au Greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et ce jusqu'à la date de de réalisation de la fusion (soit le 31 décembre 2026), comme elle s'y est engagée, il n'y aura pas lieu à augmentation de capital de la société absorbante, ni échange des titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbant Prime de fusion : néant. Date du projet commun de fusion : 28.09.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ATHENA IMMOBILIER : 07.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Fort-de-France). Pour la société EOLE XVI : 07.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Fort-de-France..